



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE BUC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 09 novembre 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	8
Votants	9

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
03/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoint au Maire
Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL, Candy KUPCZAK Pierre-Alain SOYER et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Valérie PREVOT ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN

Absent(e)(s): Damien FEGELE

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** APD – Validation de l'APD
- Point n° 4** SALLE – Modification du règlement de la salle « La Conviviale »

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00
Isabelle BRUHL-BASTIEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

APD Validation de l'APD

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Définitif des travaux de la mise en accessibilité des sanitaires et de l'école et de l'extérieur des bâtiments communaux.

Le montant définitif prévisionnel des travaux s'élève à 173 136 € HT, soit 207 763.20 € TTC

Le montant définitif prévisionnel de maîtrise d'œuvre s'élève à 18 560.18 €, soit 22 272.22 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** le montant prévisionnel des travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école et de l'extérieur des bâtiments communaux pour un total de 173 136.00 € HT, soit 207 763.20 € TTC
- **DE VALIDER** l'avenant fixant le taux de rémunération du Maître d'œuvre 10.72 % : 18 560.18 € HT soit 22 272.22 € TTC
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents.

SALLE**Modification du règlement de la salle « La Conviviale »**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de revoir les conditions de location de cette salle pour s'adapter aux besoins divers et variés des associations, de la paroisse et de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** le règlement proposé

QUESTIONS DIVERSES

SALLE COMMUNALE	<p>Monsieur le Maire présente les évolutions concernant une future construction de salle communale au cœur du village.</p> <p>Après débats, il est prévu de monter le dossier (voir les modalités) pour faire les demandes de subventions.</p> <p>Le choix de construire ou non la salle, dont le coût est estimé à 726 000 € HT, sera fait à l'issue du retour des demandes de subventions et en fonction de la capacité de la commune à financer le projet (avec prêt).</p> <p>En fonction du coût après subventions, une consultation auprès de la population sera envisagée</p>
------------------------	---

La séance est levée à 20h40

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Absent excusé</i>
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale <i>Absente ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN</i>
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal

--	--